



CONSEIL MUNICIPAL
22 SEPTEMBRE 2022
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° 2022-249

L'an deux mille vingt-deux, le 22 septembre à 17h00, le Conseil Municipal de la Ville de Perpignan, régulièrement convoqué le 15 septembre 2022 s'est réuni Salle du Conseil, sous la présidence de Louis ALIOT.

ETAIENT PRESENTS : M. Louis ALIOT, M. Charles PONS, Mme Marie BACH, M. André BONET, Mme Marion BRAVO, M. Rémi GENIS, Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, M. Frédéric GUILLAUMON, Mme Soraya LAUGARO, M. Jean-Yves GATAULT, M. Jacques PALACIN, Mme Laurence PIGNIER, M. Sébastien MENARD, Mme Christelle MARTINEZ, Mme Sandrine SUCH, M. François DUSSAUBAT, Mme Danielle PUJOL, Madame Isabelle BERTRAN, M. Frédéric GOURIER, Mme Patricia FOURQUET, M. Xavier BAUDRY, M. David TRANCHECOSTE, M. Edouard GEBHART, M. Jean-Claude PINGET, Mme Michèle RICCI, M. Jean-François MAILLOLS, M. Gérard RAYNAL, Mme Véronique DUCASSY, Mme Christine ROUZAUD DANIS, Mme Catherine SERRA, Mme Marie-Christine MARCHESI, Mme Florence MOLY, Mme Michèle MARTINEZ, M. Georges PUIG, Mme Anais SABATINI, M. Jean CASAGRAN, M. Jean-Luc ANTONIAZZI, Monsieur Roger TALLAGRAN, M. Pierre PARRAT, Mme Chantal BRUZI, M. Philippe CAPSIE, Mme Fatima DAHINE, M. Yves GUIZARD, Mme Christine GAVALDA-MOULENAT, M. Bruno NOUGAYREDE, Mme Laurence MARTIN, M. Bernard REYES.

REPRESENTE(S) : Roger BELKIRI, ayant donné pouvoir à Jean-François MAILLOLS, Charlotte CAILLIEZ, ayant donné pouvoir à Gérard RAYNAL, Pierre-Louis LALIBERTE, ayant donné pouvoir à Louis ALIOT, Marie ESTEVES, ayant donné pouvoir à François DUSSAUBAT, Jean-Marc PUJOL, ayant donné pouvoir à Chantal BRUZI, Chantal GOMBERT, ayant donné pouvoir à Pierre PARRAT, Catherine PUJOL, ayant donné pouvoir à Bernard REYES

ABSENT(S) : Mme Joëlle ANGLADE.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Sébastien MENARD

=====
Contrat d'aide conventionnelle à l'embauche d'un assistant médical Ville de Perpignan/Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Pyrénées Orientales

Mme Christine ROUZAUD DANIS expose :

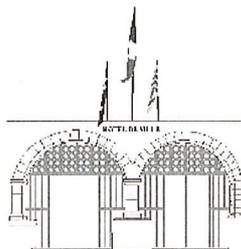
Mes chers collègues,

Dans un contexte de difficultés croissantes d'accès aux soins et de tension sur la démographie médicale, les pouvoirs publics et l'assurance maladie ont pour objectif d'inciter les centres de santé à recruter un assistant médical pour leur permettre de dégager du temps médical et d'assister les médecins salariés dans leur pratique quotidienne afin d'accueillir davantage de patients, notamment des patients ne disposant pas de médecin traitant, et améliorer leur suivi.

Considérant que le centre médical municipal de santé a récemment renforcé son équipe de médecins généralistes et au 01/02/2022, 2 médecins consultent, correspondant à 1,7 ETP.

Considérant que cette configuration permet, dans le cadre de ce dispositif de recruter 0,5 ETP assistant médical.

Considérant qu'une des secrétaires médicales a achevé sa formation et a obtenu le diplôme d'assistante médicale. Il s'agit donc, dans le cas du Centre Médical Municipal



de Santé, de transformer le poste d'une secrétaire médicale par le biais de ce dispositif.

Considérant qu'en contrepartie du respect des engagements par le centre de santé, notamment les augmentations de :

- La file active, c'est-à-dire le nombre de patients différents vus dans l'année, tous âges confondus
- Du nombre de patients médecin traitant de plus de 16 ans

La CPAM verse pour l'embauche de 0,5 ETP assistante médicale :

- 18 000 euros la première année
- 13 500 euros la deuxième année
- 10 500 euros la troisième année si les objectifs sont atteints

Les modalités de fixation et de contrôle des objectifs sont précisées dans le contrat.

Il est proposé de signer le contrat d'aide conventionnelle à l'embauche d'un assistant médical, correspondant à 0,5 ETP.

Le Conseil Municipal décide :

- 1) D'approuver les termes du contrat d'aide conventionnelle à l'embauche d'un assistant médical,
- 2) D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles en la matière,

Où cet exposé,

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité :

54 POUR

=====

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

"Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations"

ID Télétransmission : 066-216601369-20220922-162720-DE-1-1

Accusé reçu le :

Affiché le :

28 SEP. 2022

Mme Christine ROUZAUD DANIS, Pour le Maire le Conseiller Municipal délégué

ch 